

REGLEMENT CHAMPIONNAT UFOLEP 44 BADMINTON MASCULIN

Saison 2016 - 2017

Article 1

Ce championnat est ouvert à toute personne de sexe masculin licenciée UFOLEP pour la saison en cours. La participation aux rencontres est soumise à la possession d'un certificat médical, pour la pratique du badminton, à jour.

Article 2

Ce championnat est organisé en 5 niveaux de 2 poules de 5 ou 6 équipes sur rencontres allers et retours. Une finale sera organisée entre les premières équipes de chaque niveau.

Article 3

Dans le cas où plusieurs niveaux existeraient, un principe de montée et de descente serait appliqué en fin de saison pour la saison suivante.

Les premiers de chaque niveau montent.

Les derniers de chaque niveau descendent.

Article 4

Une association peut engager autant d'équipes qu'elle le souhaite avant le début de la saison (mi-septembre). Le niveau des équipes de la saison précédente devra être respecté.

Article 5

Chaque équipe est composée d'**au moins 3 hommes**, la composition des équipes est du ressort des responsables des associations. La liste nominative et l'adresse des capitaines d'équipes devront être fournies en début de saison à la commission technique badminton de l'UFOLEP 44.

Article 6

Tout joueur ayant joué au préalable dans une équipe, ne pourra jouer dans aucune autre équipe de ce championnat. Pour participer en tant que joueur à la finale, il faut avoir participé à au moins une rencontre de l'équipe concernée par la finale pendant la saison.

Article 7

Les rencontres se déroulent sur 4 matchs :

2 simples hommes

2 doubles hommes

La finale se déroule sur 5 matchs :

2 simples hommes

3 doubles hommes

Les doubles ne peuvent être disputés par la même paire. Si une équipe présente plusieurs fois une paire identique lors d'une rencontre, seul le premier double sera comptabilisé, les autres seront considérés comme perdus.

Les 2 simples ne peuvent être joués par le même joueur.



Article 8

Chaque match se déroule en 2 sets gagnants de 21 points. Les règles du jeu sont celles de la FF de badminton.

Le club qui reçoit est celui qui fournit les volants. Les Mavis 370 et Mavis 2000 de Yonex sont homologués.

Article 9

Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit prendre contact avec le capitaine de l'équipe adverse, au minimum 1 mois avant la période de rencontre prévue.

L'équipe visiteur a 15 jours pour répondre.

Article 10

Les rencontres se déroulent au jour et heure d'entraînement du club qui reçoit ou le cas échéant à un jour et une heure convenus entre les 2 capitaines en fonction des disponibilités de salle de l'association qui reçoit. Pour la finale, la date et les heures sont fixées par le club qui organise la rencontre.

Article 11

La feuille de rencontre est à rédiger **correctement** par le capitaine qui reçoit (ne pas oublier le niveau et la poule) et à faire signer au capitaine reçu. Cette feuille est à renvoyer dans les 3 jours qui suivent la rencontre à :

feuillesmatch.ufolep44@gmail.com

Article 12

Attribution des points à l'issu de la rencontre :

Victoire 3 points Nul 2 points Défaite 1 point

Forfait 0 point (pour l'équipe ayant déclaré forfait / 3 points pour l'autre équipe)

En cas d'égalité à l'issue des rencontres de la poule, le départage des équipes ayant le même nombre de points se fera au *match average* (différence entre les matchs gagnés et perdus) et ensuite au vu des résultats entre elles, puis au set average.

Article 13

La participation à ce championnat implique avoir connaissance et respecter ce règlement.

Article 14

Les résultats et classements peuvent être consultés :

- sur le site internet de l'UFOLEP 44 : Ufolep44.com

Article 15

Un litige survient lorsqu'il y a un désaccord lors d'une rencontre. Dans ce cas, le capitaine de l'équipe concernée doit faire remonter une réclamation via le président de son club à la commission technique de badminton. Cette réclamation doit se faire dans les 7 jours à l'adresse bcarudel@laligue44.org en précisant la rencontre concernée et les motifs du litige. La commission technique de badminton, seule habilitée en cas de litige, rendra une décision dans le mois.